

08 juillet 2020



IMPÔT SUR LE PATRIMOINE NET POUR LES FAMILLES ÉCONOMIQUES RÉSIDENT AU CANADA



BUREAU DU DIRECTEUR PARLEMENTAIRE DU BUDGET
OFFICE OF THE PARLIAMENTARY BUDGET OFFICER

ont été majorés proportionnellement de manière à les faire concorder avec les taux de croissance de leurs totaux globaux dans a) les CBN jusqu'à la fin de l'exercice de 2019 et b) le Modèle économique du DPB par la suite. Le patrimoine net des familles correspond à la somme des actifs financiers et des actifs non financiers déduite du passif. Les gagnants des loteries supérieures à 20 millions de dollars ont été soustraits de l'assiette fiscale afin de déterminer le nombre total de familles et le patrimoine net total assujettis à l'impôt.

Le patrimoine net de chaque famille économique a été réduit en fonction d'un taux de modification du comportement de 35 %, sur la base des résultats ajustés de l'IRS. Le patrimoine net restant au-delà du seuil de 20 millions de dollars a été multiplié par le taux d'imposition de 1 % pour calculer les revenus bruts. Les coûts administratifs ont été estimés à 2 % des revenus bruts.

Résultats cumulatifs

Le DPB estime que 13 800 familles économiques canadiennes payeraient l'impôt sur le patrimoine net et que le total des recettes nettes découlant de cette mesure s'élèverait à 5,6 milliards de dollars en 2020-2021.

L'horizon temporel de la présente évaluation du coût est aligné sur le scénario économique et financier actuel du DPB, mais il pourrait y avoir des répercussions financières au cours des années subséquentes.

Source de l'incertitude

Les données historiques sur la distribution du patrimoine familial sont très sensibles aux paramètres de Pareto utilisés pour faire le pont entre les diverses sources de données utilisées pour établir la BDFE et calibrer celles-ci. L'approche de modélisation repose implicitement sur l'hypothèse que la distribution des parts de patrimoine familial est restée à peu près constante depuis 2016; toute augmentation ou réduction de la concentration de la richesse parmi les familles à valeur nette élevée pourrait avoir une incidence sur l'estimation des coûts.

L'assiette fiscale de l'impôt sur le patrimoine net projetée est également sensible à l'incertitude des perspectives économiques, notamment en ce qui a trait à la dépréciation des actifs en 2020-2021 que pourrait entraîner la récession économique causée par la COVID-19.

On pourrait s'attendre à une forte modification du comportement, en raison des stratégies d'évitement et d'optimisation du patrimoine employées par les familles à valeur nette élevée; toutefois, l'ampleur de cette modification du comportement est très incertaine et dépend du degré d'application et des techniques pour l'évaluation des actifs prescrites dans la loi. L'estimation des coûts administratifs est également sensible à ces facteurs.

Préparée par

Nigel Wodrich

Coût de la mesure proposée

Millions de \$	2020-2021
Coût total	-5 553

Renseignements supplémentaires

	2020-2021
Coût	-5 666
Coûts administratifs	113
Coût total après recouvrement	-5 553

Notes :

Les estimations sont présentées selon la méthode de la comptabilité d'exercice, telles qu'elles figureraient dans le budget et les comptes publics.

Les chiffres positifs diminuent le solde budgétaire; les chiffres négatifs l'augmentent.

« - » = Le DPB ne prévoit pas de coût financier